

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 28 juin 2022 à 18h00 à Verclause**

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 juin 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes à Verclause.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Claude BAS

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 96

**Nombre de voix délibératives :** 58

**Etaient présents : 35**

Éric RICHARD - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - André DONZE - Pascale ROCHAS - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Georges ROMEO - Sébastien DUPOUX - Pascal CIRER METHEL - Michel GREGOIRE - Augustin CLEMENT - Christian CORNILLAC - Stéphane DECONINCK - Sylvie GARNERO – Didier LAFFITTE (suppléant) - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME – Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Olivier SALIN - Marc BOMPARD - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS – Jacques NIVON - Marie-Pierre MONIER

**Etaient absents ou excusés : 40**

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Philippe CAHN - Patrick LEDOUX - Gérard TRUPHEMUS - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - Laurent CHAREYRE - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Christian CARRERE - Didier ROUSSELLE - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Aurore AMOURDEDIEU - José FERNANDES - Fabienne BARBANSON - Nadège RANCON - Christine ROUSSIN - Gérard PEZ - Jason DUQUESNOY - Claude SOMAGLINO - Roland PEYRON - Christian TEULADE

**Excusés ayant donné pouvoir : 23**

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Georges ROMEO - Christian THIRIOT a donné pouvoir à Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD a donné pouvoir à Roland PEYRON - Juliette HAÏM a donné pouvoir à André DONZE - Michel TREMORI a donné pouvoir à André DONZE - Jean-Michel LAGET a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Sébastien ROUSTAN a donné pouvoir à Sylvie GARNERO - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Philippe LEDESERT a donné pouvoir à Eric RICHARD - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Monique BOTTINI a donné pouvoir à Odile PILOZ - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Pierre COMBES – Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Roger VIARSAC – Aurélie LOUPIAS a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Serge ROUX a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Alain FRACHINOUS a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Patrick TITZ - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN

*En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'organe délibérant des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibère valablement que lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent, chacun d'eux pouvant être porteur de deux pouvoirs.*

**Développement touristique - Drôme Provençale**

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSSEN (Sébastien BERNARD excusé)

**Associations**

**118-2022 Soutien aux associations culturelles**

**Considérant** que la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale a reporté en l'état, au budget 2022, les montants alloués aux associations par les quatre Communautés de communes de fusion, cette démarche s'intégrant dans la volonté du maintien des actions existantes sur les territoires ;

**Considérant** que les associations nommées ci-dessous ont fait acte par courrier d'une demande de subvention pour l'exercice de leurs objets ;

Le vice-président décrit à l'assemblée la nature des associations, le montant sollicité et l'objet de la demande de subvention :

• **Territoire du Pays de Buis les Baronnies**

Association	Commune	Objet de la demande	subvention 2022
Association Sérénade en Baronnies	Buis-les-Baronnies	festival d'été (concert hors les murs)	2 000,00 €
Association Théâtre école de la lance	Buis-les-Baronnies	3 pièces de théâtre du 23 au 31 juillet (le bérêt de la tortue, 12 hommes en colère, les larmes de Petra Von Kant)	3 000,00 €
Office de tourisme des Baronnies	Buis-les-Baronnies	fête du tilleul 2022	1 000,00 €
Association olive et huile en fête	Buis-les-Baronnies	fête de l'alicouque 2022	1 000,00 €

• **Territoire des Hautes Baronnies**

Association	Commune	Objet de la demande	subvention 2022
Les amis de l'église de Reilhanette	Reilhanette	concert du 31 juillet 2022	500,00 €
Association les voisins en faits (VEFOUVEZE)	Montauban sur l'Ouvèze	Edition de revues (4 numéros)	500,00 €
Ecole de Séderon	Séderon	spectacle vivant sur le thème du tri des déchets et du recyclage	450,00 €

• **Territoire du Val d'Eygues**

Association	Commune	Objet de la demande	subvention 2022
Comité des fêtes	Saint Ferréol 30 Pas	fête votive 2020 (feu d'artifice)	1 800,00 €

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide**

**POUR : 58**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'APPROUVER** l'attribution des subventions budgétées en 2022 dans le cadre précité ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



Transmis en préfecture le : 05/07/22

Mise en ligne le : 05/07/22

Ampliation :